

VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN

MUNICIPAL

OCTOBRE 81

N° 18



L A C O M M U N E E T L ' E M P L O I

Ce trimestre nous transporte à une allure soutenue à l'examen des grands dossiers ouverts par la nouvelle majorité.

Souvent, les batailles de procédure de nos parlementaires vont paraître bien dérisoires face aux difficultés des gens : chômage, vie chère, inégalité, etc.... Cependant, même si nous sommes impatients, un Etat ne peut faire l'économie de la démocratie, sans se condamner à terme.

Il en est de même pour toutes les associations et pour toutes les fonctions qui touchent à l'organisation de la vie collective.

C'est donc dans la clarté que la réforme des collectivités locales va se concrétiser.

Nous connaissons depuis peu le montant de la dotation globale attribuée aux communes, inscrite au projet de budget 82 : + 17,8 %, toutes recettes confondues. Cette prévision nous permet la poursuite d'une politique d'investissement mais aussi d'envisager la création d'emplois communaux.

Le Conseil Municipal, réuni le 27 Octobre 1981, m'a confié la mission de négocier avec l'Etat un contrat Solidarité-Emploi-Collectivité.

L'objectif ? Création de 5 emplois nouveaux, soit 10 % du personnel actuel.

Ces emplois n'ont rien d'artificiel. Ils correspondent à des besoins réels. Notre commune a beaucoup grandi.

Depuis la rentrée de septembre, ont commencé à Plouzané : la salle polyvalente de Trémaudic, l'Ecole de Castel-Névez.

Les procédures d'appel d'offres de la gendarmerie sont en cours, ainsi que celles du Centre Social du Bourg.

Immédiatement, suivront la cantine de l'école de La Trinité, puis le centre social de Kérallan.

Les travaux dans les lotissements communaux, communautaires dans la Z.A.C., les centres commerciaux, la zone artisanale vont bon train.

Dans un tel développement, les services municipaux sont insuffisants.

L'ensemble de l'activité sur Plouzané est considérable. Il restait à nos services à s'adapter et aux élus à décider une politique volontariste de l'emploi.

Le premier ministre a engagé l'Etat dans cette bataille.

Les entreprises disposeront demain de moyens nouveaux et recréeront l'emploi pour tous si elles jouent l'intérêt général qui est également le leur.

Les collectivités doivent aussi prendre toute la mesure de ce problème.

Le Maire,

J. MELENNEC

EFFECTIFS SCOLAIRES - ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - ANNEE SCOLAIRE 81-82

E COLE	Maternelle	Primaire									TOTAL/ECOLE	
		C.P.	C.P. CE1	CE1	CE1 CE2	CE2	CE2 CM1	CM1	CM1 CM2	CM2	Mat.	Primaire
LA TRINITE	Inscrits 110 Présents 85	27		20 27	22	28	26	26	28	28	85	232
COAT-EDERN	Inscrits 81 Présents 68	24		20	23	30	19	24	24		68	164
KROAS-SALIOU	Inscrits 158	25 25		19 20 19	24	24		30 29		27 27	158	272
LE BOURG	Inscrits 75 Présents 70	25		25	17	24		25		26	70	142
SAINTE ANNE	Inscrits 71	31		30		27		17 17		34	71	156
STE-THERESE	Inscrits 81	28		28		35		29		20 20	81	160
TOTAL/CLASSE	533	185		208	86	168	45	197	52	182	<u>TOTAL GENERAL</u> 1656	

LA RENTREE SCOLAIRE 81-82

SITUATION GENERALE

Le 15 septembre, 1656 enfants - 533 en maternelle, 1123 en primaire - se sont retrouvés dans les différentes écoles de la commune. Compte tenu des effectifs du C.E.S. de Kroas-Saliou - 720 - et du C.E.G. St-Michel - 344, nous atteignons le total de 2'720 enfants scolarisés à Plouzané.

Que dire, à première vue, de ces chiffres relevés école par école ?

- Le jour de la rentrée, en maternelle, nous enregistrons une stabilité remarquable par rapport à la précédente année scolaire, pour une légère baisse d'effectifs en primaire.

- une progression très importante au C.E.S. de Kroas-Saliou : + 80 élèves.

Nous devons tenir compte du fait que de nombreux lotissements sont en voie d'achèvement : Les Romarins, le Logis Breton à La Trinité, la S.C.I. dans la Z.A.C., etc... et que les directrices et directeurs d'écoles maternelles et primaires enregistreront encore des inscriptions au cours du 1er trimestre. Nous aurons alors des effectifs supérieurs à ceux de l'année 80-81.

Rentrée satisfaisante pour l'ensemble des écoles, avec toutefois une ombre au tableau : l'administration n'ayant pas voulu tenir compte des prévisions fournies tant par les directeurs que par la municipalité, l'école primaire de La Trinité fonctionne avec une classe de moins, alors que les effectifs sont supérieurs à ceux de l'an dernier.

REALISATIONS FUTURES :

- Le développement de la Z.A.C. a pour conséquence directe un accroissement sensible des effectifs à Kroas-Saliou. La construction du groupe scolaire de Castel-Névez, actuellement en cours, se justifie donc pleinement. Ce groupe sera prêt pour la prochaine rentrée scolaire.

- Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur LUCAS a posé le problème de la construction d'un C.E.S. à La Trinité. Il devient de plus en plus nécessaire.

TRAVAUX REALISES OU EN COURS :

- Peinture de l'école primaire de Kroas-Saliou.
- Peintures extérieures de l'Ecole du Bourg.
- Aménagement des cours d'écoles maternelles en jeux.

OUVERTURE D'UNE GARDERIE A LA TRINITE :

Entamées avant les vacances d'été, les conversations entre les parents d'élèves, les enseignants et la municipalité se sont poursuivies début septembre.

Les conditions posées pour l'ouverture semblent être remplies, l'ouverture en a donc été décidée.

Il nous reste à souhaiter que les parents tiennent l'engagement pris pour que cette garderie continue à fonctionner dans de bonnes conditions.

J. MEUNIER

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

- LOTISSEMENTS COMMUNAUX :

- a)- Gonio : les 22 lots sont attribués. Les travaux de viabilité se poursuivent et de nombreux dossiers de permis de construire sont déjà en cours d'instruction.
 - b)- Poulzérour : Les 9 lots sont attribués. Les travaux de viabilité sont en cours d'exécution.
 - c)- au Bourg : un programme de construction de 25 pavillons est à l'étude. Ce lotissement comportera 4 logements pour personnes âgées.
- Dans le LOTISSEMENT COMMERCIAL de LA TRINITE, la première tranche de travaux de viabilité est terminée. Plusieurs lots sont vendus et les permis de construire déposés.
- Une consultation d'entreprises est en cours pour réaliser les travaux de viabilité du lotissement communal à l'entrée du bourg (continuité de la contre-allée "pharmacie").
- La 2ème tranche de la ZONE ARTISANALE se prépare. Environ 8 lots nouveaux vont être disponibles pour l'installation d'entreprises à Mescouézel.
- Le programme de travaux 1981 d'amélioration de chemins ruraux est terminé : Kérandantec, Kersquivit, Kerarbulvaz et Lannilis ont été concernés par ces travaux. Un chemin piétonnier a été aménagé entre Coatuélen et Kéramazé.
- Un gros chantier de voirie se poursuit près de Poulzérour. Il s'agit du raccordement de la V.C. 22-route de Mescleuziou à l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications.
- Au carrefour de Trénen se termine l'aménagement du tourne-à-droite.
- Le nouveau cimetière présente actuellement son aspect définitif : la voirie intérieure et extérieure est bitumée ; le portail est également terminé et sera bientôt installé, ainsi que la clôture intérieure.
- Plusieurs travaux d'aménagement de trottoirs sont terminés, en cours, ou très bientôt en chantier.
- 1)- au bourg : rue des Celtes, CD 38, carrefour de la rue du Trégor
 - 2)- à La Trinité : rue des Myosotis, allée des Lilas, quartier du Gonio
- Un plateau tellurien a été raccordé route de Trénen, supprimant une importante nuisance dans le secteur.
- Un complément d'éclairage public va être installé entre le carrefour de Trénen et la rue des Myosotis.
- Dans le domaine sportif, d'importants travaux ont été réalisés à Trémaidic pour aménager un nouveau terrain de football.

- Les chantiers de construction et d'amélioration des bâtiments publics s'activent :

- le foyer laïque est au stade des finitions,
- à Trémaudic, le gros-oeuvre de la salle polyvalente est en cours,
- le bardage du gymnase de Kroas-Saliou a été remplacé durant l'été,
- la toiture du presbytère a été refaite,
- les peintures extérieures de l'école du bourg se poursuivent,
- la salle du Gonio a reçu un ravalement extérieur, apportant ainsi une note plus agréable au quartier.
- la peinture des 11 classes du 1er étage de Kroas-Saliou s'est terminée avant la rentrée scolaire.

F. QUENET

EXTRAIT DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL

ARRETE PREFECTORAL DU 12 AOUT 1980

Article 26 - Présence d'animaux dans les habitations, leurs dépendances, leurs abords et les locaux communs :

Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances, et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs, des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la sécurité ou la salubrité des habitations ou de leur voisinage.

En zone agglomérée, le nombre d'animaux adultes ne pourra en aucun cas être supérieur à 10 pour les volailles ou les lapins, à 5 pour les chiens ou les chats, sans que le nombre cumulé d'animaux n'excède 15.

Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

Sans préjudice des dispositions réglementaires les concernant, les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeonniers, doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien, et être distantes d'au moins 10 mètres de toute habitation occupée par des tiers. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent qu'il est nécessaire ; les fumiers doivent être évacués en tant que de besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

Article 99-6 - Animaux :

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés.

Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs et jardins.

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

Article 102-5 - Animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des voisins.

TABLEAU N° 1

SURFACES AUTORISEES EN 1980 DANS LES ZONES D'ACTIVITES ET
AU PORT DE COMMERCE

Intitulé de la zone	Commune d'implantation	Nombre de permis délivrés	m2 de surfaces autorisées
Mescouezel	PLOUZANE	11	3 270
Pointe du Diable	PLOUZANF	3	1 748
Vernis	BREST	2	2 163
Kergaradec	GOUESNOU BREST GUIPAVAS	13	14 651 (14 071 m2 sur GOUESNOU) (580 m2 sur BREST)
Ty-Ménez	PLOUGASTEL DAOULAS	1	258
Kergonan	BREST	3	834
Nouvelle ZIP	BREST	2	10 206
Port de Commerce	BREST	3	2 846
TOTAL		38	35 976

.../...

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES ENTREPRISES

en 1980

COMMUNE : P L O U Z A N E

* DONNEES CHIFFREES

PERIODE	AGRICULTURE		INDUSTRIE		COMMERCE		BUREAUX		STOCKAGE NON AGRICOLE		TOTAL	
	Nombre de permis	m 2 de surfaces autorisées	Nombre de permis	m 2 de surfaces autorisées	Nombre de permis	m 2 de surfaces autorisées						
1er semestre 1980	4	995	1	163	1	53	1	1 440	2	531	9	3 182
2ème semestre 1980	1	983	7	2 246	-	-	1	202	2	436	11	3 867
ANNEE 1980	5	1 978	8	2 409	1	53	2	1 642	4	967	20	7 049

* OBSERVATIONS

Sur les 20 permis de construire délivrés en 1980, 11 concernent une implantation sur la zone artisanale de MESCOUEZEL. Il s'agit d'ateliers ou d'entrepôts de plomberie, mécanique, couverture ... Seuls les 2 ateliers de mécanique-auto dépassent 500 m2 de plancher.

3 permis de construire ont trait à des travaux d'extension du Centre Océanologique de Bretagne (C.O.B.) sur la zone d'activités de la Pointe du Diable.

5 permis ont été accordés à des installations agricoles : 4 porcheries et 1 hangar.
A noter aussi l'extension d'un salon de coiffure.

CALENDRIER DES FETES 81-82

NOVEMBRE :

- 14 - Bal Amicale Laique Kroas-Saliou
- 21 - Réunion information FNACA - Trinité
- 28 - Loto Comité des Loisirs - Kroas-Saliou petite salle

DECEMBRE :

- 5 - Bal Ecoles privées - Kroas-Saliou
- 5 - Veillée Noël Ecole Publique du Bourg
- 12 - Noël des Enfants - Comité des Loisirs - Kroas-Saliou
- 12 - Buffet campagnard FNACA - Trinité
- 19 - Récital Mannick - Aides Familiales - Kroas-Saliou

JANVIER :

- 16 - Goûter des rois - Skol Gouren - cantine Kroas-Saliou
- 16 - Buffet campagnard - UCP-VCP - Trinité
- 31 - Séance récréative FNACA - Kroas-Saliou

FEVRIER :

- 6 - Loto Comité des Loisirs - Kroas-Saliou petite salle
- 13 - Fes-noz Ecole de Kroas-Saliou - Kroas-Saliou
- 20 - Bal costumé enfants Amicale Laique - Kroas-Saliou
- 20 - Fondue Club Féminin - Trinité
- 21 - Brevet des 50 Kms - UCP
- 23 - Défilé du mardi gras - Club du Mercredi - Trinité
- 27 - Fest-Noz - soirée folk - Canoe Kayack - Bourg

MARS :

- 5 - Soirée musicale Ecole de musique - Trémaidic
- 6 - Loto Ecole de Coat-Edern - Trinité
- 7 - Course de classement Seniors Juniors - VCP
- 19 - Commémoration du 19 Mars FNACA - Bourg
- 20 - Couscous Ecole publique Bourg

AVRIL :

- 2 - Tournoi FSGT Tennis de table - Amicale Laique - Kroas-Saliou 2 salles
- 3 - Bal PAC - Trémaidic
- 17 - Loto Comité des Loisirs - Trémaidic
- 18 - Brevet des 100 Kms - UCP
- 24 - Challenge Le Pors - Kroas-Saliou
- 24 - Pétanque FNACA - Trémaidic
- 25 - Fête Ecole Publique de Coat-Edern

MAI :

- 1 - Tournoi football minimes PAC - Trémaidic
- 2 - Course minimes et cadets VCP
- 8 - Soirée théâtrale Club du Mercredi - Bourg
- 9 - Kermesse des écoles privées
- 16 - Tournoi intercommunal de foot PAC - Trémaidic
- 16 - Rallye pédestre Comité des loisirs
- 20 - Tournoi de football Amicale Laique - Trémaidic
- 23 - Kermesse Amicale Laique
- 30 - Fête du Dellec - APDD
- 31 - Régate du Dellec - APDD
- 31 - Course juniors seniors - VCP

JUIN :

- 4 - Audition de l'Ecole de Musique - Trémaïdic
- 5 - Danse Moderne - Trémaïdic
- 6 - Tournoi inter-quartiers football PAC - Trémaïdic
- 13 - Fête sportive CEG St-Michel - Bourg
- 13 - Rallye auto Comité des Loisirs
- 13 au 20 Fête d'été de l'Amicale Laïque
- 19 - Fête de fin d'année Ecole du Bourg
- 25 - Fête du CES - Kroas-Saliou
- 26 - Fête de la St-Jean - Comité des Loisirs
- 27 - Lutte Bretonne - Skol Gouren - Kroas-Saliou

JUILLET :

- 13 - Bal populaire - Comité des Loisirs - Bourg

AOÛT :

du 1er au 29 : tous les dimanches, café Aides Familiales Bourg

SEPTEMBRE :

- 4 - Fête du Vélo - UCP-VCP
- 10 et 11 Fête de Bodonou - Comité des Loisirs
- 18 - Bal FNACA - Trémaïdic
- 26 - Brevet des 150 Kms - UCP

OCTOBRE 82 :

- 8 - Réunion calendrier des fêtes - mairie
- 24 - Kig a Farz Ecoles privées

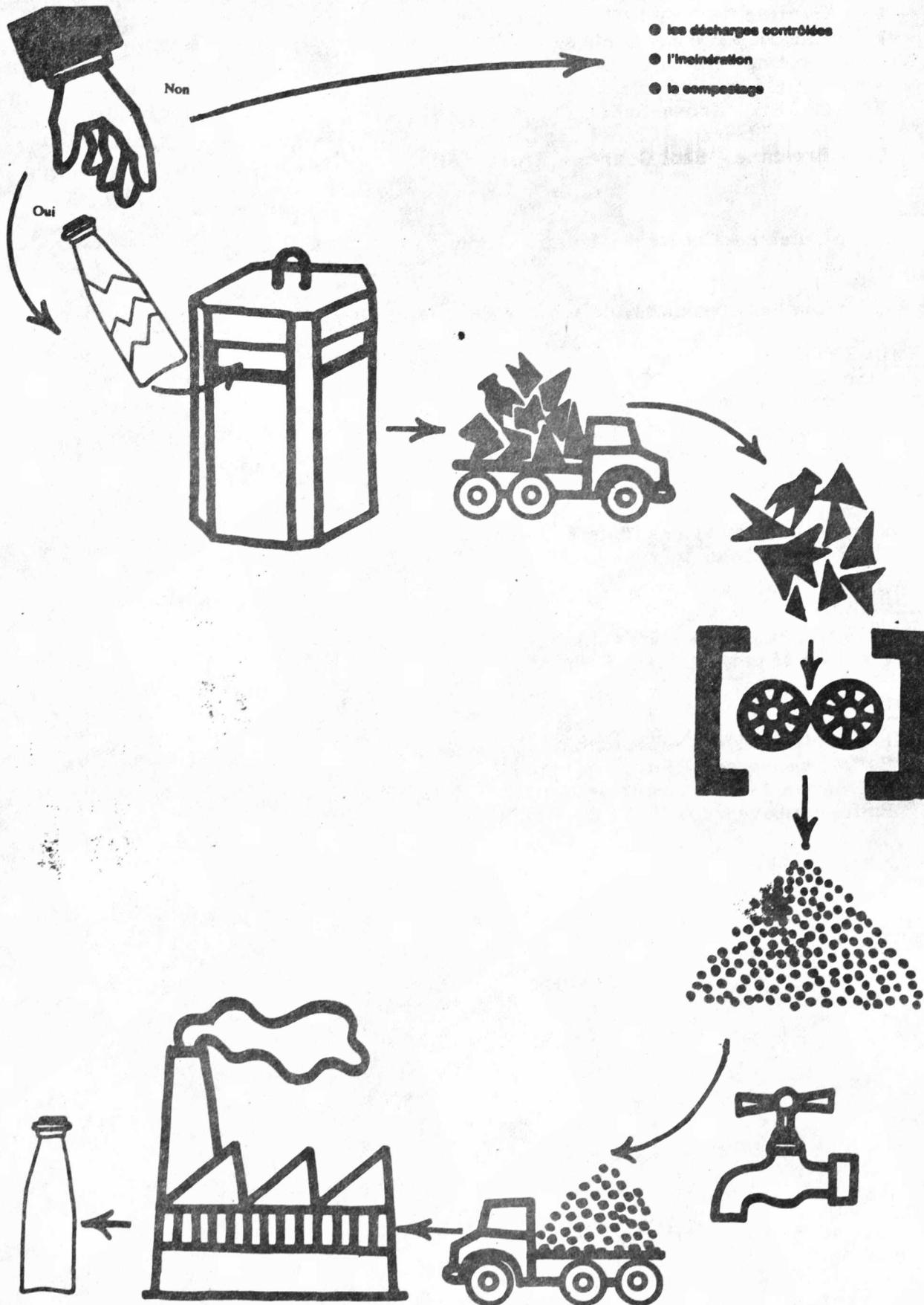
NOVEMBRE 82 :

- 13 - Bal Amicale Laïque - Trémaïdic
- 20 - Loto Comité des Loisirs - Trémaïdic

DECEMBRE 82 :

- 4 - Bal Ecoles Privées - Trémaïdic
- 11 - Buffet campagnard FNACA - Trinité
- 18 - Noël des Enfants - Comité des Loisirs - Trémaïdic
- 18 - Buffet campagnard UCP-VCP - Trinité

LE RECYCLAGE DU VERRE





■ **une Association de la loi de 1901**

- Elle ne fait pas de bénéfices
- Elle ne reçoit aucune subvention de l'Etat
- Elle est composée de bénévoles

■ **créée en 1918**

- Depuis plus de 60 ans elle lutte contre le cancer

■ **reconnue d'utilité publique**

- Ses comptes et ses activités sont vérifiés par les ministères de tutelle

ce que fait

la Ligue Nationale Française Contre le Cancer

Elle mène de front 3 objectifs :

■ **participer au financement de la recherche**

- en aidant les différents laboratoires et centres de recherche sur les cancers
- en aidant à l'amélioration et à l'équipement des centres de traitement
- en aidant par des bourses les jeunes chercheurs

■ **aider les malades et leur famille**

- c'est une aide délicate, mais indispensable, pour soulager matériellement et moralement ceux qui souffrent
- elle sert de complément à la protection sociale
- c'est également aider à la réinsertion des cancéreux guéris

■ **informer le public**

- avec une nombreuse documentation adaptée aux différents problèmes posés par les cancers
- avec de grandes campagnes de prévention en particulier auprès des femmes et des jeunes
- avec une revue d'information « VIVRE » diffusée régulièrement à tous les adhérents de la Ligue

Le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le Cancer (1, rue du Bois d'Amour à Brest) organise avec la Communauté Urbaine de Brest une collecte de verre usagé.

Deux conteneurs vert vif ont été placés sur la commune de Plouzané, l'un à la Trinité, sur le parking rue de Kérallan, l'autre au Bourg, carrefour de la rue de Coat-Omnès/Route de la Trinité.

Il ne faudra déposer dans ces conteneurs que les emballages en verre, à l'exclusion de tous bouchons, capsules, etc....

le principe de l'opération :

- le verre récupéré est acheté par les verreries * qui vont l'utiliser comme calcin
- les sommes ainsi récupérées sont utilisées de la façon suivante :
 - amortissement des conteneurs
 - transport du verre récupéré des lieux de collecte aux usines de traitement
 - traitement : broyage/nettoyage
 - transport du verre récupéré, devenu calcin, à la verrerie

● les sommes restantes sont versées aux Comités Départementaux

de la Ligue Nationale Française Contre le Cancer

* à un prix déterminé avec le Ministère de l'Industrie, correspondant au coût de la fabrication d'une même quantité de verre avec des matières premières

frères des hommes

ET

TERRE DES HOMMES

ont décidé de conjuguer leurs efforts pour mener une campagne commune d'information et d'action en France, du 15 octobre au 31 Décembre 1981.

Cette campagne est réalisée avec la participation d'UCODEP, 1 % Tiers-Monde, les groupes locaux Tiers-Monde... et bien d'autres associations ou mouvements pour

VAINCRE LA FAIM ET MIEUX SE NOURRIR..

La terre peut nourrir tous ses habitants.

A elles seules les céréales actuellement disponibles pourraient fournir à chacun une alimentation suffisante ... si elles étaient bien réparties.

Le bétail des pays riches consomme autant de céréales que tous les habitants de l'Inde et de la Chine réunis (soit plus d'un milliard et demi) : de plus en plus souvent les aliments de notre bétail sont produits avec des terres et du travail fournis par les peuples du Tiers-Monde (manioc, arachide, soja, farine de poisson...).

Le "grain du pauvre" est ainsi de plus en plus souvent donné en nourriture à "la vache du riche".

LA-BAS, dans le Tiers-Monde, la terre nourrit de moins en moins celui qui la travaille. Parfois par la violence, les paysans sont chassés des campagnes et s'entassent dans les bidonvilles. La capacité, pour les populations, de bien se nourrir elles-mêmes, est de plus en plus gravement menacée : aujourd'hui 2 milliards d'êtres humains souffrent de la faim.

ICI, les agriculteurs doivent produire toujours plus. Le nombre d'éleveurs diminue, mais nous mangeons de plus en plus de viande (100 kilos par an et par habitant en moyenne). Cette surconsommation de viande menace notre santé. Les maladies cardiovasculaires sont parmi les premières causes de mortalité.

ICI et LA-BAS, les producteurs et les consommateurs sont de plus en plus dépendants de quelques multinationales qui contrôlent le système agro-alimentaire mondial.

PARTOUT, en Afrique, en Asie, en Amérique Latine, des hommes et des femmes prennent ensemble des initiatives pour maîtriser leurs ressources et d'abord se nourrir.

Ce sont ces initiatives que Frères des Hommes et Terre des Hommes ont décidé de soutenir.

Pour que chaque habitant de la planète terre puisse d'abord se nourrir,
Pour préserver notre santé et vivre mieux,
Pour que la nécessaire solidarité entre les peuples devienne réalité,
Il nous faut être nombreux et décidés.

...../.....

Conçue comme un cri, cette campagne a pour objectif essentiel de créer des liens de solidarité active et concrète entre les hommes et les femmes de notre pays en tant qu'individus ou groupes organisés, et les hommes et femmes du Tiers-Monde qui luttent pour leur survie.

DANS LE FINISTERE, les associations Frères des Hommes, Terre des Hommes et 1 % Tiers-Monde ont constitué un comité d'animation de la campagne et vous invitent à participer aux actions déjà engagées.

- Débat au P.A.C. (Brest) en Novembre - date à préciser - autour d'un film sur la Tanzanie.

- Exposition en divers lieux publics.

Les personnes intéressées et désireuses de rejoindre nos efforts pourront obtenir tous renseignements :

- sur PLOUZANE

. Frères des Hommes : auprès de Monsieur et Madame BOUTEILLER
41, rue des Chênes

. Terre des Hommes : Madame Francine GUILMO-GUENEUGUES
9, allée de Cornouaille

Madame Françoise CREACH
Route du Conquet - La Trinité

- à BREST, aux sièges locaux de :

. Frères des Hommes - 1, place du Gal Leclerc - tél. 44.69.24

. Terre des Hommes - 27, rue Mestriden - tél. 02.20.15

. 1 % Tiers-Monde - 32, rue des Frères Guezennec - tél. 02.14.75

VAINCRE LA FAIM EST L'AFFAIRE DE TOUS !

MERCI DE VOTRE CONCOURS

LE CLUB FEMININ :

UN MOYEN NECESSAIRE POUR L'ACCUEIL

HISTORIQUE :

Depuis une quinzaine d'années, le développement de la construction a amené une importante population nouvelle à Plouzané.

Très tôt, un groupe de dames a senti la nécessité de créer une association qui permettrait, à la fois, aux Plouzanéennes de souche de garder des contacts entre elles, et d'accueillir les arrivantes dans un groupe très ouvert, dans une ambiance chaleureuse.

C'est ainsi qu'est né, en 1973, "LE CLUB FEMININ DE PLOUZANE" en collaboration avec "Famille rurale de Plabennec".

Depuis, les effectifs n'ont fait que croître et de 23 adhérentes en 1973, elles étaient 66 en 1980. Très rapidement, des liens se sont créés entre anciennes et nouvelles.

COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE DU CLUB FEMININ ?

C'est très simple : il suffit, en dehors des périodes de vacances scolaires, d'être disponible le jeudi après-midi et de se rendre salle municipale du bourg où, la première fois, une cotisation annuelle de 40 F est demandée. Bien sûr, il n'y a aucune obligation de participer à toutes les réunions et activités.

QUELLES ACTIVITES ?

Chaque trimestre, le programme est établi par les adhérentes :

Les activités sont très variées :

- travaux manuels et bricolage,
- tricot, crochet, couture,
- cuisine, etc..

De nombreux objets, utiles ou d'ornement de la maison, sont confectionnés.

Des conférences, traitant de différents sujets : santé, diététique, délinquance, etc..., sont proposées. Des spécialistes y participent.

Deux bourses aux vêtements, en septembre et mars, sont organisées.

Une excursion en car pour les adhérentes et une sortie familiale ont lieu chaque année au printemps.

...../.....

AIDE-MENAGERE

POUR LES PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Le gouvernement a souhaité donner plus d'importance aux services d'aide-ménagère, et sa première mesure consiste en une nette augmentation du plafond de ressources pour l'obtention de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

- Si vous vivez seul(e), et que vos ressources sont inférieures à 21 300 F par an,
- Si vous êtes un couple, et que vos ressources sont inférieures à 40 800 F par an,

VOUS POUVEZ OBTENIR L'AIDE MENAGERE SANS PARTICIPATION FINANCIERE, pour 30 heures par mois.

Il vous suffit de fournir un certificat médical et de vous adresser à la mairie pour établir un dossier.

A V I S

La Commune va recruter prochainement par concours une sténodactylographe. Les candidates devront être titulaires du Certificat d' Aptitude Professionnelle de Sténodactylographe ou du Brevet d' Etudes Professionnelles Sténodactylographe. Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire;

Inscriptions sur les listes électorales :

Les personnes nouvellement arrivées dans la commune et les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 Février 1982 doivent demander leur inscription sur les listes électorales, en se présentant à la mairie avant le 31 Décembre 1981.

Une réunion publique est organisée par la commission municipale Affaires Sociales et le Centre Communal d'Action Sociale sur les JEUNES A PLOUZANE, avec la participation d'un éducateur d'un service de prévention, et d'un animateur de Centre Social :

VENDREDI 27 NOVEMBRE 1981 à 20 h 30, A LA SALLE POLYVALENTE

DE LA TRINITE



QUI PEUT BENEFICIER
DE LA CARTE SCOLAIRE SUBVENTIONNEE ?

La carte scolaire subventionnée est, dans la quasi-totalité des cas, la plus économique pour les familles. Pour l'année 1981/82, elle coûtera 14,00 francs par semaine aux familles.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les élèves répondant aux critères suivants :

- habiter la Communauté Urbaine de Brest
- être scolarisé en secondaire (de la 6e à la terminale)
- être situé à plus de 5 kilomètres de l'établissement le plus proche dispensant l'enseignement choisi (il est, par exemple, inutile de faire une demande pour un élève étant entre la 6e et la 3e s'il existe un C.E.S. dans sa commune, sauf si cet élève est inscrit dans une section n'existant pas dans ledit C.E.S.).
- être externe ou demi-pensionnaire.

Les élèves en apprentissage ne peuvent en bénéficier (pour ces cas, se renseigner à la CT.CUB - 46.36.66 - poste 18).

Comment faire la demande ?

- Retirer une fiche scolaire de demande de subvention à votre Mairie à partir du 8 JUIN,
- Remplir très soigneusement la demande et la retourner au plus tard le 1er JUILLET à votre Mairie,
- Les cartes seront établies dans la première quinzaine de Septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser au

Service Commercial CT.CUB
13 rue de Glasgow - 29283 BREST CEDEX
Tel : 46.36.66 - poste 18 -